Instruction aux employeurs – 2025-A1

Cotisations Mtech+ Antwerpen – Cotisations FSEM pour la province d'Anvers à partir du 2° trimestre 2025

Le Conseil d'Administration de Mtech+ Antwerpen a fixé le montant de perception à **78,22 €** par employé, à partir du deuxième trimestre 2025.

Le montant trimestriel a été fixé à **19,55 €** par employé.

Vous trouverez la composition complète des cotisations sur notre site internet https://www.fonds209.be/fr-fr/Champ-dapplication.

Instruction envoyée en in 8/2025